Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260128-2026_01_21_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-01-21-09

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 8
- Présents : 6
- Votants : 8
- Procurations : 2

Date de la Convocation : 15 janvier 2026
Date de l'affichage : 15 janvier 2026

Le vingt et un janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, maire.

PRÉSENTS : CADIOU Bruno, BOTHOREL Gérard, BEUZIT Nicole, QUENTRIC Magalie, ABGRALL Pauline et POULIQUEN François.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OGER Thibaud, qui a donné procuration à CADIOU Bruno, CRENN Roland qui a donné procuration à POULIQUEN François.

Objet : Opération « Maison 9 place Saint-Mélar »
Validation de devis

Dans le cadre de la rénovation de la maison 9 place Saint-Mélar, Monsieur Le Maire présente plusieurs devis afin de terminer les travaux.

Des travaux supplémentaires sur l'installation électrique doivent être effectués. Il s'agit de mettre à la terre tous les circuits, remplacer les gaines en plastique par des gaines métalliques pour la V.M.C., de tirer une ligne supplémentaire pour le branchement des radiateurs électriques et concevoir une extension du tableau de distribution.

Le montant du devis réalisé par la société LAUTECH s'élève à 7 812,30 € H.T. / 9 374,76 € T.T.C.

Monsieur Le Maire présente 3 devis réalisé par la société POELES ET CHEMINEES LENCOT concernant l'achat et la pose d'un poêle à granulés. Il propose et détaille 3 modèles et leur tarif respectif, incluant la pose :

- PIAZZETTA P120 pour un montant de 6 400 € H.T. / 7 680 € T.T.C.
- JOLLY MEC BRIDGE 8 pour un montant de 6 261,74 € H.T. / 7 514,09 € T.T.C.
- HOBEN ALP'1 gris pour un montant de 6 833,74 € H.T. / 8 200,49 € T.T.C.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260128-2026_01_21_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-01-21-09

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **8** voix pour :

- **VALIDE** le devis réalisé par la société LAUTECH pour des travaux d'électricité d'un montant de 7 812,30 € H.T. / 9 374,76 € T.T.C. et **AUTORISE** le Maire à le signer.
- **VALIDE** le montant maximum de 6 833,74 € H.T. / 8 200,49 € T.T.C. correspondant au devis le plus élevé et **AUTORISE** le Maire à négocier avec le représentant commercial, l'acquisition d'un modèle plus évolué que ceux initialement proposés, dans la limite de ce montant.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis à la suite des négociations.

Fait à Locmélar, le 26 janvier 2026

Le Maire,
Bruno CADIOU

Le secrétaire de séance,
Pauline ABGRALL